

Projet de création d'un sentier de découvertes en aval du Pont de Normandie

26/03/2019

MAITRISE D'OUVRAGE Maison de l'Estuaire
Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine
20 rue Jean Caurret - 76600 LE HAVRE

MAITRISE D'OUVRAGE - acaum Architectes - 15, rue Jules Siegfried - 76000 Le Havre
tel : 02 35 42 22 35 / e mail: contact@acaum.com

Bilan de concertation

719 | PA

4.1

PRÉFÈTE DE LA SEINE MARITIME

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de NORMANDIE

Rouen, le 08 janvier 2019

Mission estuaire

Bilan de la consultation du public

Objet de la consultation

La Maison de l'Estuaire, gestionnaire de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine a déposé le 27 juillet 2018 à la DREAL Normandie une demande d'autorisation de travaux concernant le projet d'aménagement d'un sentier de découverte en aval du pont de Normandie. Ce projet a été soumis à la consultation du public en vue de recueillir d'éventuelles observations.

Modalités de la consultation

La consultation du public a été organisée du 9 au 31 août 2018 :

- par voie électronique, sur le site internet de la DREAL Normandie à l'adresse suivante :

<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/la-reserve-naturelle-nationale-de-l-estuaire-de-la-r343.html> ;

- par mail aux membres du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine ;
- par consultation physique, à l'adresse suivante :

DREAL Normandie
2 rue Saint-Sever
76 000 Rouen

Bilan de la consultation

Un total de cinq personnes se sont exprimées, dont une a formulé un avis négatif et quatre ont formulé des avis positifs accompagnés de recommandations :

Avis négatif :

Un avis a été formulé contre la mise en œuvre de ce projet, qui a été considéré comme non utile et impactant pour l'avifaune de l'estuaire de la Seine.

Avis positifs :

Ils ont porté sur l'intérêt que représente l'accès de ces espaces naturels à la population, à condition que des règles de sécurité soient mises en place, que le sentier ne soit pas fréquenté de manière excessive, que le public ne s'écarte pas du chemin et qu'il y ait le moins possible d'atteinte à la biodiversité.

La possibilité d'interdire une partie du chemin pendant la nidification des oiseaux a été évoquée.

Une remarque a été faite sur les sections en platelage de bois pouvant devenir glissantes. Une rampe serait souhaitée et il a été proposé qu'une partie de l'itinéraire soit accessible aux personnes à mobilité réduite.

Enfin, il a été demandé qu'un effort particulier soit fait concernant la signalétique de ce sentier afin d'insister sur les consignes de sécurité, de préservation de la quiétude des oiseaux et de communication sur l'activité de chasse à proximité.

Pour la préfète,
le directeur régional et par délégation,
le chef de la mission estuaire



Guylain THEON

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau des procédures publiques

Affaire suivie par Mme Dominique CUFFEL
Tél. : 02 32 76 52 49
Fax : 02 32 76 54 60
mél : dominique.cuffel@seine-maritime.gouv.fr

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites
du 16 octobre 2018
Formation « nature »

Aménagement d'un sentier de découverte en aval du Pont de Normandie

Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine

Pétitionnaire : Maison de l'Estuaire

Rapporteur : M. THEON (DREAL)

Mme Stéphanie REYMANN de la Maison de l'Estuaire, assiste à la présentation.

Présentation par la DREAL du projet qui consiste en la création d'un sentier de découverte d'environ 3,3 km, adossé à des sections existantes. Cet aménagement, uniquement réservé à un usage piéton, a pour but d'augmenter les possibilités offertes aux visiteurs de découvrir la Réserve naturelle, notamment deux écosystèmes typiques, la roselière et la mégaphorbiaie oligohaline. Il permettra également de relier deux infrastructures d'accueil du public existantes : les mares pédagogiques et les observatoires du reposoir de l'Espace préservé.

Enfin ce projet dépasse les limites de la réserve naturelle car il s'intègre dans le projet de GR "Littoral de Normandie" porté par la Fédération française de randonnée.

A l'issue de l'exposé, la DREAL propose un avis favorable.

DEBAT : Mme BAHAUT souhaite connaître les conditions d'accès aux cyclistes, cavaliers, personnes handicapées etc.

M. SAUTREUIL, au nom des chasseurs qui sont concernés par une petite partie du chemin, souhaite que les visiteurs portent un gilet fluo afin d'être plus identifiables. Il évoque les risques sanitaires induits par ce milieu (présence de tiques, de rats) et les risques pour les enfants dans les mares pédagogiques.

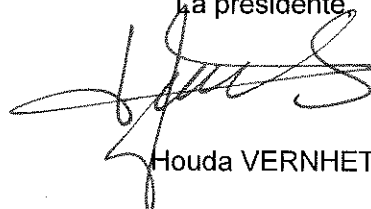
M. THEON et Mme REYMANN précisent à nouveau que ce sentier est uniquement prévu pour un usage piéton, qu'il parcourra des zones enherbées et comprendra également des parties surélevées (platelages sur pilotis, cheminements et plateformes en bois) difficilement praticables par des personnes à mobilité réduite. Mme REYMANN ajoute que la signalétique de la zone est déjà prévue mais qu'on peut ajouter des mentions sur ces problèmes de santé.

Mme REYMANN est invitée à se retirer.

Le dossier est soumis à l'appréciation des membres de la commission.

VOTE - AVIS FAVORABLE à l'unanimité.

La présidente,



Houda VERNHET

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Avis CSRPN n° 2018-10-09

Séance du 17 octobre 2018

Projet d'aménagement d'un sentier de découverte en aval du pont de Normandie

Présentation du dossier

Créée en 1997, la réserve naturelle nationale (RNN) de l'estuaire de la Seine a pour vocation la sauvegarde de la diversité biologique d'un ensemble de milieux estuariens ainsi que la préservation de l'avifaune et des espèces halieutiques. Cette réserve, située aux portes de l'agglomération havraise, présente un patrimoine naturel d'intérêts international et communautaire, sur une mosaïque d'habitats largement anthropisés.

Le projet de sentier découverte présenté ici était déjà inscrit dans le troisième plan de gestion de la Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine (2013 / 2018), n'avait pas été réalisé. Le projet a donc été reconduit dans le quatrième plan de gestion (2018 / 2028) sous l'intitulé « CI2 Développement des chemins de découverte ». Il a pour objectif l'amélioration de l'accueil et la sensibilisation du public, via la mise en valeur du patrimoine naturel paysager et culturel et l'aménagement de nouvelles infrastructures d'accueil du public.

Le choix d'aménager un nouveau parcours de découverte, uniquement réservé à un usage piéton, a pour but d'augmenter les possibilités offertes aux visiteurs de découvrir la Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine et notamment deux écosystèmes typiques du site, la roselière, bien représentée dans le secteur de la réserve situé à l'aval du Pont de Normandie et la mégaphorbiaie oligohaline. A cela s'ajoute le souhait de relier deux infrastructures d'accueil du public déjà existantes : les mares pédagogiques, situées à proximité du Pont de Normandie (où la Maison de l'Estuaire dispose de la salle avocette), et les observatoires du reposoir de l'Espace préservé.

Le CNPN avait souligné, dans son avis sur le 4^e plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine, l'importance d'aménager les accès de la réserve pour le grand public.

Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN émet un **avis favorable** sur ce dossier assortis de remarques et de recommandations.

Des remarques :

- Il existe une forte demande des personnes à mobilité réduite et des malvoyants de pouvoir accéder à des sites de nature. La Maison de l'estuaire propose de travailler à rendre accessible une boucle à partir du parking de l'aire du pont de Normandie. C'est un point positif. Il est également possible de travailler sur des audio-guides pour les personnes malvoyantes.
- Il est prévu de travailler sur des platelages en bois non-traité. L'eau saumâtre risque de dégrader les installations très rapidement. Il faudrait étudier avec des personnes ressources au Conservatoire d'espaces naturels et prendre en compte les retours d'expériences (notamment la RNN du Romelaëre) afin d'utiliser des essences de bois adaptées, comme le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). La Maison de l'Estuaire pourrait également se rapprocher d'entreprises spécialisées pour déterminer quelle essence utiliser pour réaliser ces platelages.
- Ce chemin pourrait être inscrit dans la base de données des chemins de randonnée de la Seine-Maritime.

Des recommandations :

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

– Il est possible d'ajouter une mesure de réduction de l'impact potentiel du projet, lié à sa fréquentation sur les zones fauchées. Si la fréquentation venait à occasionner un impact trop important, il peut être proposé d'aménager des platelages supplémentaires sur la mégaphorbiaie.

– Il est important d'installer des panneaux d'information, rapidement après l'installation du chemin.

Conformément à l'article R. 411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Madame la Préfète de la région Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du conseil.

Le président du CSRPN



Thierry LECOMTE